

**PROCES-VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 MAI 2014**

*L'an deux mille quatorze et le treize mai à 19h00, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 6 mai, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.*

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Véronique BARRAL, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Yamina KHELID, Chantal MERMET, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s) :

Absent(s) : Aucun.

Ont donné pouvoir : Aucun.

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Chantal MERMET est désignée pour remplir cette fonction.

Avant d'examiner l'ordre du jour, Monsieur le Maire adresse au nom du conseil municipal ses condoléances à Madame Danièle CONJARD suite au décès de son papa, Georges CONJARD, et rappelle l'investissement de ce dernier au service du centre de secours de Moras.

Il félicite ensuite Monsieur René NIVON, grand-père d'une petite Lilou, née au foyer de Yann PERRIERE et Marlène NIVON, enseignante à l'école de Moras.

Il informe également l'assemblée, en les félicitant respectivement, de l'élection de Monsieur Patrice REBOULLET en qualité de Vice-président du SIAPA et de Madame Yamina KHELID en qualité de Vice-présidente du CCAS.

Monsieur REBOULLET félicite par ailleurs Monsieur le Maire pour son élection à la présidence de l'Association des Maires Ruraux de la Drôme.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2014**

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2014 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Aucune remarque n'est effectuée.

Le procès verbal de la séance du 7 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

## **2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal.

Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : matériel art plastique école, entretien annuel clocher, honoraires commissaire enquêteur PLU, dossiers reproduction PLU, intervention art plastique école 1<sup>er</sup> trimestre, vidéoprojecteur interactif école, auto laveuse et chariot de lavage, élagage arbres, remplacement extincteurs, repas cantine, tabourets, fresque portail école, fournitures scolaires, entretien véhicule.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

Versement des subventions 2014 aux associations communales.

Attribution du marché de travaux Eclairage Public Rue des Terreaux à l'entreprise Mabboux pour un montant de 12 530.10 € HT.

Emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne (enveloppe BEI) pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement la rue des Terreaux d'un montant de 250 000 €.

## **3. Désignation des délégués communaux dans les commissions de la communauté de communes Porte de DrômArdèche**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes Porte de DrômArdèche souhaite associer les élus communaux au travail communautaire et ainsi, favoriser la proximité avec les élus municipaux. Pour cela, des commissions composées de conseillers communautaires et municipaux vont être mises en place prochainement. Ces commissions seront complétées, en fonction des besoins, de groupes de travail autour de projets spécifiques.

Il est demandé de ne pas désigner plus d'une personne par commission et par commune.

- Commission Finances : Aurélien FERLAY.
- Commission Relations aux communes : Véronique BARRAL.
- Commission Développement économique et commerce : Véronique BARRAL.
- Commission Tourisme : Jérémy GARCIA.
- Commission Habitat et Urbanisme : Patrice REBOULLET.
- Commission Enfance jeunesse social : Yamina KHELID.
- Commission Rivières et assainissement : Patrice REBOULLET.
- Commission Développement durable, agriculture, forêt : Claude DESRIEUX.
- Commission Culture et sport : Gilles BRUYAT.
- Commission déchets ménagers (composée des délégués au SIRCTOM) : Aurélien FERLAY et Patrice REBOULLET.
- Groupe de travail « développement numérique » : Hélène COLOMBO.

En cas d'empêchement, l' élu désigné pourra se faire remplacer.

Adopté à l'unanimité.

## **4. Organisation scolaire à la rentrée de septembre 2014**

Monsieur le Maire rappelle que la semaine à 4 jours et demi sera généralisé en septembre 2014.

En répartissant plus harmonieusement les 24 heures d'enseignement, la réforme favorisera dans la durée l'apprentissage des élèves et participera d'une meilleure réussite scolaire.

Comme la municipalité s'y était engagée, un bilan de l'organisation expérimentée cette année a été réalisé en sollicitant l'avis de l'équipe enseignante et des familles.

Monsieur le Maire remercie chacune et chacun pour sa contribution.

Il suspend la séance quelques instants pour laisser la possibilité aux parents présents dans le public de s'exprimer.

La séance étant reprise, les propositions émises par la commission scolaire font l'objet d'échanges au sein du conseil municipal.

Après avoir pesé les avantages et inconvénients des différentes organisations possibles, et avec le souci premier de l'intérêt des élèves, le conseil municipal retient à l'organisation suivante pour la rentrée de septembre 2014 :

Lundi : 8h30-11h30 / 13h30-16h

Mardi : 8h30-11h30 / 13h30-16h

Mercredi : 8h30-11h30

Jeudi : 8h30-11h30 / 13h30-16h

Vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-15h

Des études surveillées (avec les enseignantes, pour les élèves de CP à CM2) et des temps d'activités périscolaires (TAP) continueront d'être proposés de 16h à 17h le lundi, mardi et jeudi, la garderie prenant ensuite le relai jusqu'à 18h.

Le vendredi, le temps périscolaire sera ouvert de 15h à 17h.

Des intervenants professionnels extérieurs interviendront en TAP le lundi et mardi à compter du 8 septembre et les activités seront renouvelées plus régulièrement entre chaque vacance (soit 10 cycles d'intervenants différents afin de proposer une plus grande diversité d'activités aux enfants).

Le TAP du jeudi se tiendra à la bibliothèque en partenariat avec l'association « mille-feuille ».

Pour garantir le bon déroulement et la qualité des activités, les parents ne pourront récupérer leurs enfants qu'à la fin de l'étude ou du TAP. L'inscription des enfants sera aussi demandée à l'avance.

Après 16h, les familles ne paieront rien de plus que le tarif habituel de garderie périscolaire, le coût des activités et des intervenants étant pris en charge par la commune et la communauté de communes.

Une réflexion est par ailleurs en cours sur un accueil de loisirs organisé par « Valloire Loisirs » le mercredi après-midi.

Madame Hélène OLLER COLOMBO suit ce sujet qui sera de nouveau abordé lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Des échanges sont encore nécessaires entre les communes du SIVU « Valloire Loisirs », la communauté de communes, la Caisse d'allocations familiales et la Direction départementale de la cohésion sociale.

## **5. Organisation des services communaux et entretien des locaux**

Monsieur le Maire expose la problématique de l'entretien des locaux communaux. Avec la création de nouveaux lieux (extension de l'école, nouvelle bibliothèque) et la volonté de mieux entretenir certains espaces nettoyés occasionnellement, la commune réfléchit à plusieurs solutions : un poste à temps partiel pourvu en interne ou en externe, le recours à un prestataire spécialisé dans l'entretien des locaux, ou à un organisme de services aux collectivités mettant du personnel à disposition.

En attendant l'examen des différentes options, le conseil municipal crée un poste « besoin occasionnel » pour l'été afin de répondre aux besoins de court terme. Ces heures de nettoyage estival seront effectuées par un agent communal acceptant de compléter son temps actuel de travail.

Adopté à l'unanimité.

## **6. Point sur l'ISDND des Grises à St Sorlin (SYTRAD)**

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur le centre d'enfouissement technique des Grises à St Sorlin-en-Valloire (aujourd'hui appelé Institut de Stockage de Déchets Non Dangereux) et sur la problématique des odeurs. Il rappelle que l'assise foncière du site, située sur la commune de St Sorlin-

en-Valloire, est la propriété indivise de quatre communes dont Moras-en-Valloire. Une rencontre des maires et du SYTRAD a eu lieu le 23 avril.

Monsieur le Maire donne ainsi connaissance du plan d'action déployé par le SYTRAD pour maîtriser les odeurs de biogaz autour du site. Un comité de suivi avec les riverains est aussi prévu le 21 mai pour présenter les actions en cours et à venir sur le réseau de captage, les torchères...

Le conseil municipal aborde par ailleurs la question de l'avenir de l'ISDND.

Monsieur le Maire rappelle que le bail en cours avec le SYTRAD (qui se poursuit jusqu'en 2038) ainsi que l'extension du site avaient été acceptés par la municipalité de l'époque par délibérations du 6 juin 2006 et 28 février 2008.

Il indique ensuite que le centre de tri et les centres de valorisations organiques construits par le SYTRAD assurent une valorisation la plus optimale possible des déchets sur le territoire (avec l'objectif d'un taux de valorisation global de 80% des déchets). Malgré les performances de tri et de valorisation qui doivent encore être développées, une fraction inerte et non valorisable doit cependant être enfouie.

L'actuel casier en cours d'exploitation sera saturé en 2015. Si un nouveau casier n'est pas ouvert dans le cadre de l'extension du site, il n'y aura plus d'exutoire pour nos déchets, sauf à recourir à des prestataires privés.

Il est indiqué que le coût d'exploitation du CET des Grises par un syndicat de collectivités publiques (le SYTRAD) est de 55 € HT, contre 65 € pour les autressites privés du territoire. Un suivi post exploitation du CET des Grises serait nécessaire en parallèle, entraînant inévitablement un surcoût très important, et par conséquent une hausse substantielle de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur le Maire rappelle que la TEOM est en baisse sur la commune depuis plusieurs années (-5,97% en 2014 et -6,45% en 2013).

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que le site des Grises, certifié ISO 9001 et 14001, est strictement contrôlé par les services de la DREAL. Ses casiers sont parfaitement étanches avec une extraction et un traitement des lixiviats. Les biogazs sont valorisés en partie pour produire de l'électricité. Un plan de reboisement des anciens casiers accompagne par ailleurs le dossier d'extension.

Le conseil municipal demande si un nouveau CET pourrait être construit ailleurs.

Monsieur le Maire indique que le Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets évoque déjà une surcapacité et ne n'autoriserait donc pas un nouveau site, lequel nécessiterait de toute manière de nombreuses années pour être en service alors que le besoin d'un nouveau casier existe dès 2015.

Seul le recours au privé peut donc être une alternative.

Il est enfin rappelé que la décision d'extension ou non du CET reviendra au Préfet et sera soumis à enquête publique.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a sollicité Monsieur le Président du SYTRAD afin d'organiser une visite sur site pour les élus des conseils municipaux intéressés en juin. Cette visite permettra ainsi à chaque élu de mieux appréhender son fonctionnement et de poser toutes les questions utiles.

Le conseil municipal approuve cette proposition et demande à Monsieur le Maire de suivre le bon déroulement du plan d'action initié par le SYTRAD pour le règlement de la problématique des odeurs.

## **7. Concours « Maisons et Jardins Fleuris 2014 »**

Le Conseil municipal décide de renouveler le concours annuel des « maisons et jardins fleuris ».

Les inscriptions sont possibles en mairie jusqu'au 21 juin.

Le jury de sélection décernera début juillet un prix aux candidats les plus créatifs et attentionnés pour mettre leur extérieur en valeur. Les meilleurs clichés seront aussi publiés dans le prochain « Moras infos » et sur le site internet communal.

Composition du jury : Danièle CONJARD, Georges ANTHONIOZ, Jérémy GARCIA, Jean-Christophe ROBIN et Aurélien FERLAY.

Visites à programmer fin juin.

## **8. Organisation des élections européennes du 25 mai 2014**

Monsieur le Maire rappelle la date des prochaines élections européennes. Il demande à chacun d'effectuer des heures de permanence pour la tenue du bureau de vote le dimanche 25 mai. Le dépouillement nécessite aussi la présence des élus à 18h. Un tableau de présence est rempli pour ce faire.

## **9. Manifestations à venir sur la commune (Festival l'Art et la Matière, portes ouvertes de la bibliothèque...)**

Le Festival « L'Art et la Matière en Drôme des collines » sera accueilli pour la première fois à Moras-en-Valloire du 31 mai au 15 juin : vernissage de l'exposition dimanche 1<sup>er</sup> juin à 11h, exposition à l'église : entrée gratuite, ouverte tous les jours de 14h à 19h, concert de jazz le 31 mai à 20h et marches de découverte de la Valloire (programme détaillé sur le site internet de la commune).

Nouvelle bibliothèque communale : déménagement dans les nouveaux locaux prévu semaine 21. Ouverture le jeudi 5 juin. Portes ouvertes le samedi 7 juin. Réunion des bénévoles de la bibliothèque avec la commission culture le samedi 24 mai à 10h (mise en place portes ouvertes, futurs horaires...).

## **10. Rendu compte des commissions communales et questions diverses**

- Organisation d'une formation par l'Association des Maires de la Drôme : Mardi 17 juin de 18h30 à 20 h 30, séance d'information pour les nouveaux élus.
- Feu d'artifice intercommunal du 14 juillet : organisé cette année à Lapeyrouse-Mornay.
- Commission Travaux : réunion sur le terrain samedi 17 mai à 8 h.
- Mariages et de parrainages de l'été : Monsieur le Maire fait appel aux élus disponibles.

Quelques dates :

- Vernissage Salon des Jeunes, Lachal Epinouze vendredi 16 mai à 18 h.
- Visite nouvelle médiathèque à Saint Vallier samedi 17 mai à 14 h 30.
- Assemblée générale ACCA dimanche 18 mai à 8 h 30.
- Conseil d'école lundi 19 mai à 18 h.
- Assemblée générale comité des fêtes vendredi 23 mai à 20 h.
- Présentation des activités du CIS la Valloire vendredi 20 juin à 19 h.
- Vernissage petit salon de peinture de Moras samedi 21 juin à 11 h.
- Fête des écoles samedi 28 juin.
- Fête des classes dimanche 6 juin.

**Prochaines réunions du Conseil Municipal (sous réserve) :  
Lundi 16 Juin 2014 à 19h, puis mardi 8 Juillet à 18h30.**

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.